

| | | |
|------------------------|----------|--|
| Prépa concours 2016 | Français | Conjugaison – accord du participe passé |
|------------------------|----------|--|

Règle 1 : le participe passé avec l'auxiliaire avoir s'accorde quand le COD est placé avant le verbe

ex : Marie se demandait combien d'occasions elle avait manquées.

NB : Pour trouver le COD d'une phrase, on se pose la question « Quoi ? » ou éventuellement « qui ? »

ex : Elle avait manqué quoi ? Les occasions → COD

Le COD peut-être placé devant le verbe que dans 3 cas :

- Dans une relative introduite par que

ex : Les personnes que Marie a rencontrées hier sont ses cousines .

- Le COD est un pronom personnel (l', la, le, les)

ex : Marie à garer sa voiture sans l'avoir déchargée.

- Dans une phrase interrogative

ex : Combien d'occasions elle avait manquées.

Il y a des participes passés qui ne peuvent pas avoir de COD et ils n'ont pas de féminin ni de pluriel
→ accéder, agi, appartenu, brillé, cessé, daigné, douté, existé, hésité, insisté, nuit, paru, participé,
plu (plaire), rassemblé, semblé, succédé, transigé, voyagé...

Les verbes impersonnels n'ont pas non plus de COD

→ fallu, neigé, plu (pleuvoir), tonné, venté...

Règle 2 : Le participe passé avec l'auxiliaire être s'accorde toujours avec le sujet, même s'il est placé après le verbe

ex : Les bonnes nouvelles sont mieux accueillies que les mauvaises

ex : Ont été acheté : des outils, de la peinture et du papier peint.

Règle 3 : L'accord du participe passé avec les verbes pronominaux

3a – Le participe passé s'accorde avec le sujet pour les verbes pronominaux non réfléchis (= des verbes pronominaux dont l'action ne se reportent pas sur le sujet)

ex : Marie et Jeanne se sont demandées si elles avaient raison. Elles se sont aperçues qu'elles avaient tort.

C'est le cas aussi pour s'absenter, s'abstenir, s'apercevoir, s'écrier, s'enfuir, s'ingénier

3b – Le participe passé des verbes pronominaux ne s'accorde pas quand le verbe est suivi d'un COD

ex : Elles se sont lavé les mains.

3c – Le participe passé ne s'accorde pas quand le verbe ne peut jamais avoir de COD

ex : Les années se sont ainsi succédé.

→ se convenir, se mentir, se nuire, se parler, se plaire, se complaire, se déplaire, se ressembler, se rire, se sourire, se succéder, se suffire, se survivre

3d – Le participe passé ne s'accorde pas quand « se laisser » et « se faire » sont suivis d'un infinitif

ex : Marie s'est laissé faire

| | | |
|------------------------|----------|--|
| Prépa concours 2016 | Français | Conjugaison – accord du participe passé |
|------------------------|----------|--|

Règle 4 : Lorsque le participe passé est suivi d'un infinitif, l'accord se fait avec le nom (ou le pronom) avec lequel on peut rapprocher le participe si ce nom (ou le pronom) est placé avant celui-ci

ex : La maison que Marie avait pensé acheter, est déjà vendue (la maison n'est pas pensé)

Cas particulier : la participe passé épithète

→ Parfois on se demande qu'elle est la terminaison du participe passé : i, is, it ?

Pour reconnaître un verbe d'un participe passé épithète, il faut essayer de le remplacer par l'imparfait. Si l'imparfait concorde, c'est un verbe, donc la terminaison est it.

ex : L'aube blanchit / blanchissait à l'horizon.

Le mur blanchi est propre. (épithète du nom « mur »)

ex : Marie mit / mettait le couvert.

Le couvert mis / la nappe mise, Marie cuisina. (épithète du nom « couvert »)

NB : L'épithète est un mot qui indique la qualité ou l'état d'un nom. Contrairement à l'attribut, elle n'est pas introduite par un verbe et suit ou précède directement le nom. Elle peut uniquement être séparée du nom par une virgule.

Contrairement à l'attribut, l'épithète peut, la plupart du temps, être supprimée sans rendre la phrase agrammaticale.

L'épithète est un adjectif qualificatif ou un verbe au participe passé.